

Bureau du C.R.C.K.N.A.
Mardi 19 mars 2024
Visio-conférence TEAMS – 19h

Participants : Alain Simon, Patrick Bechtold, François Desclaux, Ronan Tastard, Daniel Lafitte.

Techniciens : Catherine Aderkaoui, Dominique Laurent, François Gréhan, Yves Narduzzi, Dominique Massicot.

Excusés : Philippe Vallaeys, Marceau Faget

Ouverture du Bureau par Alain Simon

PSF

Les données chiffrées du PSF ont été diffusées dans les Régions : 143 867 € sont attribués pour la Nouvelle-Aquitaine en fonction des 10 critères établis par le national : licences 1 an pratiquants, licences féminines, licences U15, labels EFCK, pagaies couleurs, formations AMF/MF, sportifs de haut niveau et espoirs, sentiers nautiques/gardiens de rivière, compétiteurs, cartes 3 mois et 1 jour.

En fonction de ces critères, la somme attribuée au CRCK est de 36 289 € mais grâce au filet de sécurité (la somme attribuée ne peut pas être inférieure à 90 % de la somme attribuée l'année précédente), le montant est revalorisé à **42 555 €** (soit une baisse de -5228 €).

Pour les CDCK, la somme attribuée est de **32 301 €**.

Pour les clubs, elle est de **69 011 €**.

Les critères les meilleurs pour le CRCK sont les labels et les athlètes de haut niveau et liste espoir (c'est notre comité qui en a le plus).

Les critères les moins bons pour le CRCK est celui des Sentiers Nautiques/Gardiens de la Rivière (nous sommes le comité le plus mauvais avec une note de 9/24).

Les comités régionaux peuvent choisir 7 items (les comités départementaux 5 et les clubs 3) parmi les items suivants :

- EC1 Action de sensibilisation et formation sur les violences et discriminations
- PSS1 Sport santé
- DP1 Formation
- DP2 Mise en tourisme
- DP3 Accueil des jeunes
- DP4 Animation sportive jeune
- DP5 Pratique féminine
- DP6 Handikayak
- DP7 Pratiques scolaires
- DP8 Sites de pratique
- DP9 Outils numériques
- DP10 Au cœur des JO (nouvel item)

Les items suivants ne concernent que les structures PPF :

- AHN1 Ecole de Sport
- AHN2 Stages mixtes
- AHN3 Stages féminins

Une enveloppe complémentaire nationale concerne 3 autres items :

- DP11 Minipag
- DP12 Célébrations - La DP12 permet de solliciter des fonds pour le relais collectif de la Flamme.
- DP13 Evènements

L'ANS a émis de fortes recommandations sur le sport au féminin et sur l'action handisport.

⇒ **Les actions retenues sont :**

- **EC1 Action de sensibilisation et formation sur les violences et discriminations**
 - **PSS1 Sport santé**
 - **DP1 Formation**
 - **DP4 Animation sportive jeune**
 - **DP5 Pratique féminine**
 - **DP8 Sites de pratique**
 - **DP12 Célébrations**

Date butoir pour le dépôt des dossiers : 18 avril 2024.

Il faut fixer la date de la conférence territoriale.

⇒ **La date retenue par le Bureau est le 30 avril 2024.**

Les clubs qui disposent d'une enveloppe garantie (total de 27 000 €) sont les clubs de Jarnac, St Jean d'Angély, Neuvic, Marsac Périgueux, Libourne, le Teich, Bommès, Orthez, Pau, Vivonne et Eymoutiers.

Dossier Région

Fiche action manifestations : 12 manifestations inscrites dans le dossier déposé ; 3 n'ont pas été retenues par la Région (niveau inter-régions – le club de Soeix étudie la pertinence de maintenir la manifestation sans aide financière).

Les 9 autres manifestations éligibles auront chacune 1000 euros quelque soit l'ampleur de la manifestation.

C'est la dernière année où le CRCKNA va centraliser les demandes ; en 2025, chaque organisateur devra effectuer une demande d'aide individuelle.

N1 Vigeois Estivaux

L'organisation finalise l'attribution des missions avec les bénévoles.

Pour le déboisement de la rivière, le SIAV a conclu une convention avec EDF – ils ne peuvent intervenir qu'en dessous d'un débit de 25m³ et il y a actuellement 30 m³. Une intervention du SIAV est en principe prévue la semaine prochaine.

Nous avons reçu une subvention du département de 4000 € et une subvention de la commune d'Uzerche de 2000 € (soit 2000 € de moins que le prévisionnel).

307 inscrits à ce jour soit un total d'inscription de 4670 € (en-dessous du prévisionnel mais les inscriptions se poursuivent).

Nous avons également touché une subvention de l'Etat de 5593 € et il nous a été attribué par la Région 1000 €. Les frais de déboisement ont pu être négociés avec une participation du SIAV ce qui ramènerait la facture à un peu plus de 3000 € (au lieu de 4680 €).

En ce qui concerne la sécurité, 8 sauveteurs nautiques seront présents sur la rivière.

Labels

Fin de la campagne au 31 mars. Sur 31 clubs labellisés en 2023, 25 ont demandé un renouvellement. Relance prévue des structures qui n'ont pas encore renouvelé leur label par rapport à l'an passé. 11 Comités Départementaux sont représentés dans la labellisation : 5 en Dordogne, 4 en Pyrénées Atlantiques, 3 en Corrèze, 3 en Charente Maritime, 2 en Charente, 2 dans la Vienne, 2 dans les Deux-Sèvres, 1 en Haute-Vienne, 1 en Lot-et-Garonne, 1 dans les Landes et 1 dans la Creuse. Dans l'ensemble, les points à revoir pour l'attribution des labels sont l'envoi des rapports d'AG au CRCK, l'utilisation du logo fédéral sur les sites des clubs et le calcul des licences féminines (erreurs sur l'année prise en compte).

L'intérêt de la demande de label pour les clubs, c'est que cela les oblige à déposer un projet de club et à réfléchir sur leur fonctionnement.

Points divers

. Stages d'avril : François Gréhan doit subir une intervention chirurgicale et sera indisponible pour les stages d'avril (absent tout le mois) => chaque commission doit faire un point pour savoir si des compétences extérieures doivent être sollicités (Dominique Laurent se tient disponible).

Pour le stage course en ligne, accord pour programmer une compétition à la fin du stage régional (afin de pouvoir bénéficier d'un hébergement non homologué et ne pas avoir à faire de déclaration de séjour). Les déclarations de séjour sont obligatoires pour les stages s'ils ne sont pas suivis d'une compétition.

Pour le stage descente, 20 jeunes sont prévus et il faut donc trouver 3 camions et 5 cadres.

. Piges CEL : des pré-tests ont lieu à Vaires/Marne à la fin du mois afin de sélectionner les athlètes pour les piges à Gravelines en mai. Ronan accompagnera les 5 athlètes de Nouvelle-Aquitaine qui participeront à ces tests. Pour le déplacement, 2 solutions : déplacement organisé par le club de Libourne avec mise à disposition gratuite d'un camion du CRCK car le camion de Libourne est en classe 2 (péages conséquents) ou action régionale prise en charge intégralement par le CRCK avec refacturation aux athlètes du coût de l'action hors frais kilométriques.

⇒ **Le bureau valide cette deuxième solution.**

La problématique sera la même pour le déplacement à Gravelines mais les 2 camions du Comité seront ce week end là mobilisés sur les Championnats de France de Treignac. La solution serait un échange de camion avec le club de Libourne.

. Demande du club de Gujan Mestras pour bénéficier du fond d'aide à la création d'un club (enveloppe de 1000 euros versée par la FFCK sous condition d'une participation équivalente locale (CDCK / CRCK). Il peut s'agir soit d'une aide financière, soit d'une aide sous la forme d'une mise à disposition de moyens matériels ou humains (valorisés à la même hauteur). Le CD et le CR doivent émettre un avis positif sur le dossier pour que l'aide puisse être attribuée. Le CD 33 a manifesté son intention d'allouer une aide sous la forme de mise à disposition de matériel et/ou personnel.

⇒ **Le bureau décide d'attendre que le CD 33 ait complété le dossier pour statuer sur ce dossier en fonction de cet avis.**

. Dossiers FDVA2 à clôturer pour le 29 mars.

2 dossiers déposés : un sur l'action sport santé et un sur le fonctionnement.

Le dossier sur le sport santé a été rédigé et soumis à l'avis du Bureau.

Le dossier sur le fonctionnement est en cours de rédaction.

Nécessité que chaque membre du bureau prenne le temps de relire et corriger si nécessaire les dossiers afin d'optimiser les chances de sélection.

. Commission électorale : suite à une proposition d'Emmanuel Girard les CDCK avaient été sollicités afin de transmettre une candidature par département pour parvenir à constituer une commission électorale mais nous n'avons eu aucun retour. Relance à effectuer dans les prochains jours.

. Cosmos : la FFCK prenait en charge l'adhésion des CRCK ces dernières années ; en 2024, la FFCK ne souhaite plus prendre d'adhésion collective. Si le comité souhaite continuer à adhérer au Cosmos, il devra prendre une adhésion individuelle pour un montant de 180 euros. Cette décision est soumise à l'avis du Bureau.

⇒ **validation du Bureau pour la souscription.**

La séance en présence des salariés est levée à 20h30.

Rapporteur de séance : C. Aderkaoui - D. Massicot
Le Secrétaire François Desclaux

